



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2022/002

Genève, le 10 janvier 2022

CONCERNE :

BAHREÏN

E-permis

1. Cette Notification aux Parties est publiée à la demande du Bahreïn.
2. L'organe de gestion CITES du Bahreïn a adopté un système de permis électronique pour la délivrance des permis CITES (eCITES) depuis octobre 2020. Ce système électronique et sa base de données sont régulièrement mis à jour et présente les fonctionnalités suivantes :
  - a) Une vue d'ensemble de la CITES et un lien direct pour la demande d'un permis eCITES avec des indications sur la procédure, en anglais et en arabe, accessible à l'adresse [www.sce.gov.bh/en/](http://www.sce.gov.bh/en/) ;
  - b) Toutes les demandes électroniques passent par la base de données eCITES du Bahreïn pour examen et approbation. Un message texte et un email sont envoyés à la personne ayant déposé la demande lorsque celle-ci est rejetée, renvoyée pour précisions, ou approuvée ;
  - c) Le permis eCITES est délivré une fois que la personne en ayant fait la demande a réglé les frais de permis via un lien qui lui est envoyé directement. Le permis sera ensuite imprimé par le demandeur ;
  - d) Signatures et tampons électroniques ;
  - e) Tous les permis délivrés possèdent un code QR qui présente une copie numérique du permis lorsqu'il est scanné, et constitue ainsi une forme de vérification du permis papier. Pour un contrôle approfondi de la validité du permis, les Parties peuvent s'adresser directement à l'organe de gestion à l'adresse suivante [aabbas@sce.gov.bh](mailto:aabbas@sce.gov.bh);
  - f) Une version électronique de chaque permis ainsi qu'une copie du dossier de demande sont sauvegardées et archivées dans la base de données eCITES du Bahreïn.
  - g) Les numéros des permis sont générés automatiquement et peuvent être retrouvés facilement au sein de la base de données eCITES du Bahreïn. Le moteur de recherche de la base de données permet la recherche par numéro de permis, numéro d'immatriculation commerciale, nom scientifique de l'espèce, identité du demandeur, et type de commerce. La base de données inclut également une fonctionnalité qui permet de générer automatiquement le Rapport annuel sur le commerce ; et
3. Sur cette base, l'Organe de gestion CITES du Bahreïn a, et continue, de délivrer des permis eCITES pour l'importation, la réexportation et l'exportation d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
4. Pour plus d'informations sur le système de permis électronique et la base de données eCITES du Bahreïn, veuillez contacter l'Organe de gestion CITES du Bahreïn à l'adresse suivante : [aabbas@sce.gov.bh](mailto:aabbas@sce.gov.bh).